

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Bureau du 13 Février 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 13 Février 2023 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 3 Février 2023

Présents : CHAVANT Philippe ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; DARDAILLON Bruno ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : MOUTAUD Christophe

Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur MATIGOT Jean-Roland

Membres : 27
Présents : 16
Votants : 17

Délibération n° 2023-007

Code nomenclature : 1.1 Marchés publics

OBJET : SMACL – LOT3 Assurance Flotte auto
Avenants n°7 : régularisation à l'état des véhicules assurés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211.10 ainsi que l'article L.1414-4 concernant l'intervention de la Commission d'Appel d'Offres dans les projets d'avenants ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2194-1 autorisant les modifications des marchés publics, quel que soit leur montant, lorsqu'elles ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;

VU le Code des Assurances et notamment l'article L.113-4 concernant les droits de l'assureur en cas d'aggravation du risque en cours de contrat ;

VU le marché public n°2018-018 passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, d'une durée de 5 ans à compter du 01/01/2019, dont le LOT n°3 Assurance Flotte Auto ;

Monsieur le Président rappelle le montant initial du LOT n°3 et le montant prévisionnel de la cotisation 2022 :

Cotisation annuelle Assurance Auto (offre de base) 2019	61 736,91 € TTC
Cotisation annuelle base + options	76 210,24 € TTC
Montant global du lot 3 sur 5 ans	381 051,20 € TTC
Pour mémoire cotisation prévisionnelle 2022	109 185,12 € TTC

Il indique que, suite aux mouvements intervenus dans la liste des véhicules assurés au cours de l'exercice 2022, une régularisation de prime a lieu pour la prestation de base et il est nécessaire de passer un avenant n°7.

Cotisation annuelle Assurance Auto 2022 après avenant	105 741,23 € TTC
Montant global du LOT 3 après avenant 7	486 958,17€ TTC
Ecart / cotisation prévisionnelle	-3.15 %

Après délibération le Bureau décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Président à signer :

- L'avenant n°7 de régularisation de prime consécutif aux mouvements intervenus en durant l'année 2022 dans la liste des véhicules assurés, portant le montant de la cotisation annuelle Assurance auto 2022 hors options à **96 611,44 € HT / 105 741,23 € TTC.**

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le :

